

33 parcelles de pois protéagineux ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin :

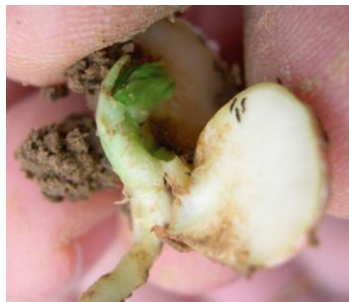
- 8 parcelles de pois d'hiver, dont les stades sont respectivement de 7 et 12 feuilles ;
- 25 parcelles de pois de printemps, dont les stades sont compris entre 1 et 7 feuilles.

1 parcelle de féverole d'hiver au stade 8 feuilles a également fait l'objet d'observations.

THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (sur un comptage de 10 plantes par parcelle) entre le stade 80-90 % des plantes levées (ligne de semis visible) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle si celle-ci est grande.



La présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre pas systématiquement des dégâts. En effet, la vitesse de développement de la culture de pois doit également être prise en compte. Ainsi, des dégâts ont quasiment toujours été observés lorsque les pois ont un développement lent, lié à de mauvaises conditions climatiques (températures froides). On peut noter qu'il n'a jamais été observé de symptômes de thrips sur pois d'hiver.

Etat général

Les parcelles de pois d'hiver ont actuellement dépassé le stade de sensibilité. La présence de thrips est relevée sur une parcelle du Loiret au stade 7 feuilles, avec 0,3 thrips par plante en moyenne.

19 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation des thrips : 12 parcelles sont indemnes et 7 parcelles présentent des valeurs allant de 0,3 à 2 thrips par plante en moyenne, dont 5 parcelles ont atteint ou dépassent le seuil de nuisibilité.

Etant donné les conditions climatiques poussantes passées et à venir, le développement des plantes se poursuivra dans de bonnes conditions, leur permettant en principe de passer au travers des attaques de thrips.

SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.



Etat général



Les parcelles de pois d'hiver ont actuellement dépassé le stade de sensibilité. La présence de sitones est relevée sur une parcelle du Loiret au stade 7 feuilles, avec une notation de 1 en moyenne (*1 à 5 encoches*).

24 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de sitones : 2 parcelles sont indemnes, 15 parcelles présentent une note de 1 (*1 à 5 encoches*), 7 parcelles ont atteint le seuil de nuisibilité avec une note de 2 (*5 à 10 encoches*) dont 1 parcelle avec une note de 3 (*plus de 10 encoches*).

La parcelle de féverole d'hiver a atteint le seuil de nuisibilité avec une note de 2 (*5 à 10 encoches*).

ANTHRACNOSE (*ASCHOCHYTA PINODES*)

Contexte d'observations

L'antracnose se manifeste initialement par des nécroses violacées à brunes à la base des tiges, accompagnées de ponctuations sur les feuilles. Elle peut ensuite évoluer sur les feuilles supérieures, les fleurs et les gousses avec de petites ponctuations de couleur brun foncé, puis des taches à contour angulaire. Les organes ainsi nécrosés, se déshydratent prématurément.

Les attaques précoces peuvent débuter dès la levée, notamment pour les pois d'hiver, mais plus fréquemment à partir de la floraison pour les pois de printemps.



Seuil de nuisibilité

Les symptômes d'antracnose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque la présence d'antracnose est constatée dans la parcelle mais peut être nuancé selon les prévisions climatiques. En effet, des conditions humides seront favorables au développement de la maladie.

Etat général

5 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation d'antracnose : 1 parcelle est indemne tandis que 4 parcelles présentent des symptômes.

En pois d'hiver, des nécroses en bas des tiges (de 0,5 à 3 cm) sont observées sur les plantes de 2 parcelles, ainsi que des ponctuations sur la moitié inférieure des plantes (avec 10 % des feuilles touchées) et des ponctuations sur la moitié supérieure des plantes sur l'une d'entre elles (avec 5 % des feuilles touchées).

1 parcelle présente seulement des ponctuations sur la moitié inférieure des plantes (avec 5 % des feuilles touchées).

16 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'antracnose : toutes les parcelles sont indemnes.

ANTHRACNOSE DE LA FEVEROLE (*ASCHOCHYTA FABAE*)

Contexte d'observations

L'antracnose peut attaquer les feuilles, les tiges et les gousses. Les jeunes taches sont de petite taille, de couleur cendrée avec un diamètre souvent supérieur à 3 mm.

Les taches plus âgées sont typiques, de type «brûlure de cigarette» : pourtour noir, centre clair avec présence de nombreuses ponctuations noires. Par la suite, le centre de ces taches se nécrose, trouant les feuilles.

Les tiges sont très rapidement attaquées en profondeur et finissent par casser.



Seuil de nuisibilité

Les symptômes d'antracnose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les féveroles d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les féveroles de printemps.

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque la présence d'antracnose est constatée dans la parcelle mais peut être nuancé selon les prévisions climatiques. En effet, des conditions humides seront favorables au développement de la maladie.

Etat général

Sur la parcelle de féverole d'hiver ayant fait l'objet d'une observation, on ne constate pas de symptômes d'antracnose.

BOTRYTIS DE LA FEVEROLE (*BOTRYTIS FABAE*)

Contexte d'observations

Le botrytis se présente sous la forme de nombreuses petites taches brun chocolat dispersées sur la feuille, souvent de 2-3 mm de diamètre.

Elles finissent par provoquer des nécroses importantes à l'origine de la chute précoce des feuilles. Ce n'est pas une « pourriture » comme sur le pois.

Ce champignon provoque une couleur anthocyane superficielle des tiges, mais ne semble pas provoquer de dégâts sur les gousses et les graines.

Des températures supérieures à 20-22°C en présence d'une humidité saturante sont favorables à son développement.



Seuil de nuisibilité

Les symptômes de botrytis doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les féveroles d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les féveroles de printemps.

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque la présence de botrytis est constatée dans la parcelle mais peut être nuancé selon les prévisions climatiques. En effet, des conditions chaudes et humides seront favorables au développement de la maladie.

Etat général

Sur la parcelle de féverole d'hiver ayant fait l'objet d'une observation, on constate des tâches sur l'ensemble de la moitié inférieure des plantes, avec 100 % des feuilles touchées, ainsi que sur la moitié supérieure des plantes, avec environ 50 % des feuilles touchées.

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Contexte d'observations

Lors d'attaques précoces (cf photo ci-contre), le mildiou entraîne le nanisme des plantes puis la déformation et la décoloration des tiges et pétioles, ainsi qu'un dessèchement de la partie terminale des plantes.

Ces contaminations primaires proviennent des oospores présentes dans le sol (forme de conservation hivernale). Par conséquent, une attaque importante de mildiou en cours de végétation risque de constituer un inoculum dans le sol, qui peut se conserver une dizaine d'année.



B. HUGUET / DRIA AF

Dans le cas d'attaques plus tardives (contamination secondaire, cf photo ci-dessous), on observe des zones décolorées sur la face supérieure des feuilles, puis un feutrage mycélien gris blanc sur la face inférieure. Les zones touchées finissent par se dessécher.



Lors d'attaques pendant la floraison, le dessèchement peut affecter tous les étages florifères, entraînant l'avortement des fleurs. Les gousses et les graines en formation peuvent être contaminées par le parasite. Le matériel infecté se nécrose rapidement et prend une couleur brune.

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

Etat général

3 parcelles de pois d'hiver et 7 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de mildiou : toutes les parcelles sont indemnes.

Sur la parcelle de féverole d'hiver ayant fait l'objet d'une observation, on ne constate aucun symptôme de mildiou.

OBSERVATION DES AUXILIAIRES

Contexte d'observations

Sur 10 zones successives de la parcelle, notez le % de plantes avec la présence d'adultes.

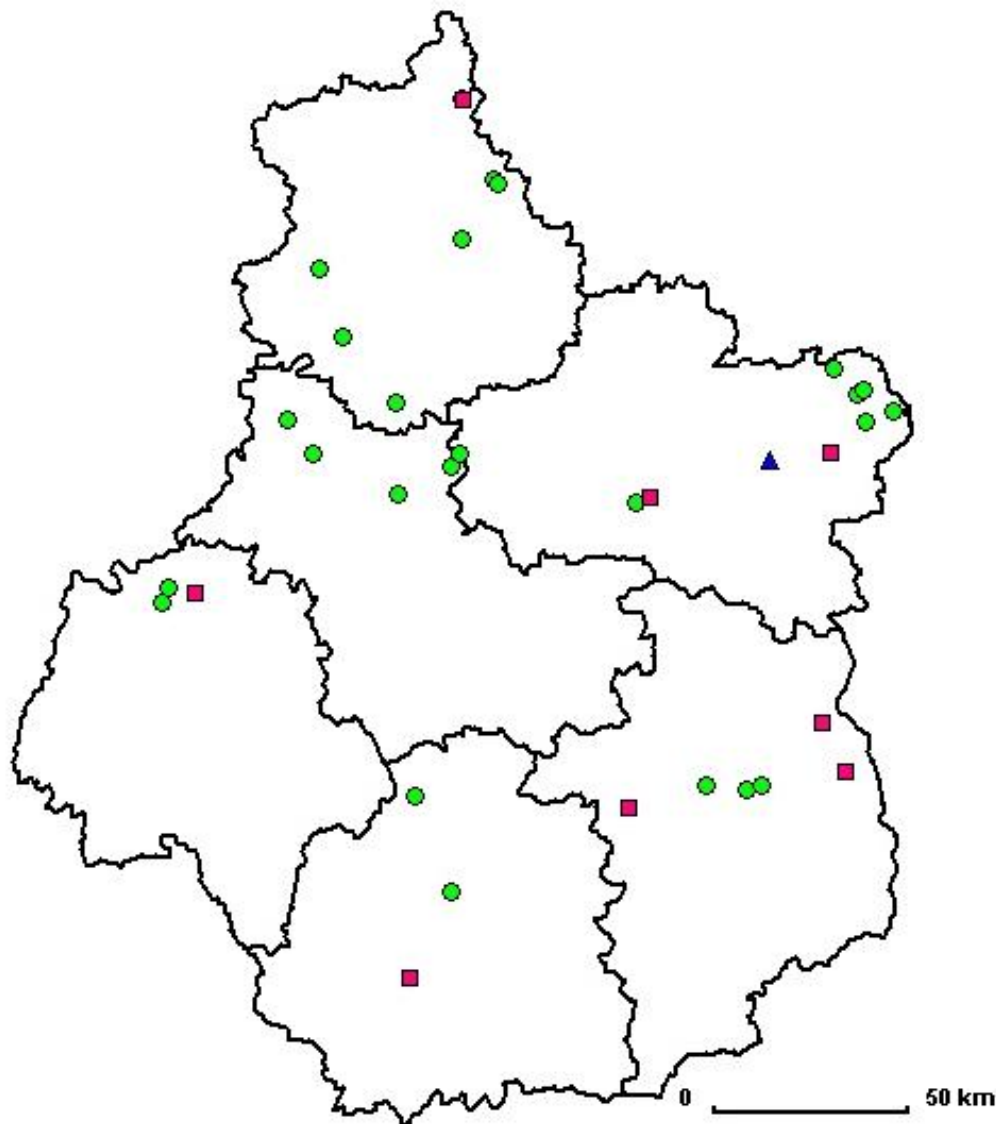
Etat général

Sur la parcelle de féverole d'hiver ayant fait l'objet d'une observation, on peut noter la présence de coccinelles sur environ 3 % des plantes.



Annexes

Localisation des parcelles de pois et de féverole suivies pour la réalisation du bulletin du 05/04/11.



- Parcelles de pois de printemps (25)
- Parcelles de pois d'hiver (8)
- ▲ Parcelle de féverole d'hiver (1)

Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteurs 28 et 45, ARVALIS-Institut du végétal, AXEREA – EPIS CENTRE, CA28, CA36, CA37, CA41, CA45, EARL Domaine du Bois de Chênes, ETS BODIN, FDGEDA du Cher, SAS PINGOT THOREAU et SCAEL.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.